

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-six

Le 20 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 9 avril 2026

Date d'affichage 9 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 31

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT a respectivement donné pouvoir à : Mohamed MAÂCHE et Justine PREVEL.

Absents excusés : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Didrik JANIN-HAMEL.

N° 2026-064 – ASSOCIATION SPORTIVE JUDO CLUB D'IFS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de ses activités, le Judo Club d'Ifs est confronté à une dépense exceptionnelle liée au licenciement pour inaptitude d'un de ses salariés.

Ce licenciement, directement lié à son activité professionnelle, entraîne un doublement des indemnités, portant le montant total à 20 000 €. Le club avait anticipé ce départ en provisionnant 15 000 €, laissant un reste à charge de 5 000 €.

Cette situation fragilise financièrement l'association, qui poursuit néanmoins ses activités avec deux professeurs à temps partiel.

Dans ce contexte, et afin de soutenir le tissu associatif local, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au Judo Club d'Ifs de 5 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les crédits inscrits au budget 2026 ;

VU l'avis de la commission « Culture, Sport, Vie associative, Animation et Cohésion sociale » réunie le 13 avril 2026 ;

CONSIDERANT que la Ville d'Ifs est engagée dans le soutien aux associations, notamment par le biais d'attribution de subventions ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de verser au Judo Club d'Ifs une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € afin de contribuer au financement des indemnités liées au licenciement pour inaptitude.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 20 avril 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Didrik JANIN-HAMEL

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 21/04/2026 Affichée le : 21/04/2026

Acte à classer**2026-064**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-21T14-48-53.00 (MI269250466)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260421-2026-064-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Association sportive Judo Club d'ifs - Versement d'une subvention exceptionnelle
Date de décision : 21/04/2026

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Attribuées aux associationsIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [2026-064.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/04/26 à 14:34

Date 21/04/26 à 14:48

Date 21/04/26 à 14:55

Par [LELONG EMILIE](#)Par [LELONG EMILIE](#)